

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX
Réhabilitation du Local « Ancien Foyer » en Logement T1
Réhabilitation de l'ancienne Mairie en Logement T2
Réhabilitation de la maison C 155

DCE

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
CADRE DE DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Lot n° 3 - Cloisons - Doublages - Faux plafonds

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE CASTIRLA
20236 CASTIRLA

ARCHITECTE

SARL ALPHA ARCHITECTURE

28bis, Cours Paoli
Immeuble Serena
20250 CORTE
☎/📠 04.95.46.00.64

Janvier 2023



SARL Alpha Architecture - Architectes associés

Antoine CAMPANA - Sabrina TALEB - Laura BATESTI

28 bis Cours Paoli, Immeuble Serena - 20250 CORTE - Siret : 442 276 382 00029 – APE : 7111Z



Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot n° 3 - Cloisons - Doublages - Faux plafonds

1 ETENDUE DES TRAVAUX – REGLEMENTATIONS – NORMES

1.1 Objet du présent CCTP

Objet du présent marché

Le présent descriptif a pour objet de définir l'ensemble des travaux nécessaires concernant la :

Réhabilitation du Local « Ancien Foyer » en Logement T1 ;

Réhabilitation de l'ancienne Mairie en Logement T2 ;

Réhabilitation de la maison C155

à CASTIRLA.

Chaque Entrepreneur est tenu de prendre connaissance de la totalité des pièces du dossier d'appel d'offres et de leur contenu exhaustif, en particulier les cctp de tous les corps d'état et l'ensemble des plans.

Il ne pourra se prévaloir de l'ignorance ou de la méconnaissance des documents du présent marché.

1.2 Établissement de l'offre

L'Entrepreneur du présent lot est réputé avoir pris connaissance, outre le présent document :

- Du CCTC « Cahier des Clauses Techniques Communes » où sont décrites les conditions engageant communément les corps d'état divers participant à l'opération, ainsi que les dispositions communes relatives à la gestion des déchets et des frais généraux assumés par le lot gros- œuvre seul et ceux répartis au titre du compte prorata.
- Des CCTP de tous les autres Corps d'états. Il est donc réputé connaître d'une manière précise la nature, la qualité et la désignation des ouvrages sur lesquels il doit intervenir ainsi que les interfaces entre ses ouvrages et ceux des autres corps d'état.
- De l'étendue exacte des travaux à réaliser du fait de la (des) visites effectuée(s) sur les lieux.

Les candidats sont invités à lire attentivement chaque article du présent document, afin de prendre la mesure exacte des prestations à réaliser. Le fait de formuler une offre implique l'acceptation, sans réserve, des conditions d'exécution du marché. Toutes les prestations et la mise en œuvre de tous moyens nécessaires pour parvenir à leur exécution seront exigées.

Tous les travaux devront être exécutés conformément aux stipulations des règlements départementaux, communautaires, municipaux et de leurs différents additifs applicables à la date d'exécution

Pour l'établissement de son offre, l'entrepreneur procédera a obligation de se rendre sur le place pour une visite très détaillée du site dont il sera réputé avoir une parfaite connaissance et ce afin d'apprécier par lui-même la nature, et les sujétions concernant les travaux à réaliser dans le cadre de son marché ainsi que les possibilités d'accès qui lui permettra de remettre une offre globale et forfaitaire.

Le Marché étant traité à prix global et forfaitaire, l'Entrepreneur devra assurer toutes les fournitures et mises en œuvre nécessaire au complet achèvement de ses ouvrages.

Dans le présent document, le Maître d'Œuvre s'est efforcé de renseigner aussi exactement que possible les entreprises sur la nature et l'importance des ouvrages à exécuter, mais il est spécifié que les dispositions de ce document n'ont pas un caractère limitatif. Il est précisé en outre, que les Plans, le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ne sont remis aux entreprises que pour fixer d'une manière générale, la nature et l'importance des travaux nécessaires à la réalisation du présent programme. S'il constate des erreurs ou des omissions dans les documents remis (C.C.T.P, Plans Notes de calculs, etc...), il doit demander tous éclaircissements nécessaires au Maître d'Œuvre, en temps utile.

L'entreprise est, de par sa qualification, apte à pallier à tous défauts d'énonciation, de ce fait l'entrepreneur ne pourra arguer postérieurement à la signature du marché, d'un oubli, d'une omission, d'une erreur ou d'une interprétation erronée d'un document pour ne pas exécuter les travaux nécessaires à la terminaison totale et à la parfaite finition de son lot. Toute incompréhension ou détection éventuelle d'imprécision, devra être signalée lors de la période mise au point des marchés, pour permettre la prise en compte, si nécessaire, des remarques soulevées par l'entrepreneur. Il ne pourra prétendre à aucun supplément de prix pour des travaux indispensables mais non décrits, ni se dérober devant l'obligation de conformité et du respect des réglementations en vigueur régissant les travaux de sa spécialité. Le présent CCTP ne peut, en conséquence, être dissocié des CCTP des autres corps d'état et des documents, écrits ou graphiques, dont l'ensemble constituera le dossier Marché.

La Décomposition de Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.), joint au C.C.T.P., est donnée à titre indicatif, l'entrepreneur est tenu de vérifier les quantités proposées afin de s'assurer de leur exactitude et de les rectifier si nécessaire. Avant la remise de son offre de prix, l'entrepreneur devra se renseigner auprès du Maître d'Œuvre, de la nature et de l'importance des travaux des autres corps d'état de manière à inclure dans son offre toutes sujétions et travaux nécessaires à une parfaite finition de son lot.

En résumé, font partie du présent cahier tous les travaux nécessaires au complet achèvement des ouvrages projetés et ceci dans tous leurs détails et suivant les règles de l'art. Par ailleurs, si préalablement ou en cours d'exécution, des modifications d'ordre secondaire, travaux accessoires et annexes inhérents à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander une quelconque plus-value. D'autre part si après une semaine, l'entreprise ne porte toujours pas l'effectif nécessaire sur le chantier, cette carence sera considéré comme une rupture unilatérale du contrat de marché qui le lie au maître d'ouvrage.

1.3 Classements incendies des bâtiments et documents joints :

Classement :	En attente.
Arrêté de Permis de Construire :	En attente.
Rapport de Prévention ERP/IGH :	En attente.
Étude thermique RT 2012 ou RE 2020 :	En attente.

1.4 Documents de référence contractuels

Les références de produits données dans le présent CCTP sont données à titre indicatif et tout produit « techniquement équivalent » de marque différente pourra être proposé. Les ouvrages du présent lot devront répondre aux conditions et prescriptions des documents techniques normes, règlements et textes en vigueur à la date de la signature du marché et notamment les suivants :

- Cahier des charges des documents techniques unifiés DTU ;
- Règles de calcul DTU ;
- Norme NF X 46-010 (10/2004) Santé et sécurité du travail ;
- Règles BAEL ;
- Règles BPEL ;
- Normes NF, NFP et toutes les normes françaises ;
- Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions (dites N.V.) ;
- Règles de calculs parasismiques P.S. 92 ;
- Méthode de prévision par le calcul du comportement au feu des structures béton (dites règles FB) ;
- Fiches d'agrément de la commission interministérielle des aciers à haute adhérence ;
- Circulaires ministérielles relatives à l'emploi des ciments ;
- Cahiers du C.S.T.B ;
- Agréments et avis techniques du C.S.T.B ;
- Nouvelle réglementation acoustique exprimée à l'aide des critères acoustiques européens ;

Loi, arrêtés et décrets d'application relative à l'accessibilité aux handicapés (PMR) ;

Seront prises en compte, en outre, les prescriptions et indications portées aux rapports des intervenants divers (Bureau de Contrôle ou BET), tels que :

- Normes NF : Toutes les normes françaises
- Rapport d'étude de sol : en attente
- Rapport initial du bureau de contrôle : en attente
- PGC du coordonnateur SPS : en attente
- Étude thermique du BET : en attente.

1.6 Prescriptions environnementales

En complément du CCTP lot 00 « Prescriptions communes » qui précise le cadre requis pour ce chantier il est indiqué qu'une utilisation systématique de produits certifiés dans les catégories de produit qui le sont aujourd'hui ou, à défaut, justifiant de caractéristiques équivalentes.

Les isolants plastiques devront être moussés sans CFC ou HCFC afin de ne pas endommager la couche d'ozone.

Respecter les épaisseurs d'isolant préconisées par le bureau d'études fluides pour être conforme à la RT 2012 ou RE 2020.

Des cloisons acoustiques avec plaques de plâtre et laine minérale, ou des refends lourds seront, si nécessaire, utilisées pour l'isolement acoustique entre logements.

Pour obtenir une bonne qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, on évitera d'utiliser des revêtements, des matériaux ou des produits à forte émanation de polluants tels que fibres, formaldéhyde, solvants, COV.

Les colles seront autant que possible des colles acryliques en phase aqueuse. Un label environnemental (tel que le label EMICODE) est souhaitable.

Les fibres des panneaux isolants ou acoustiques seront soit ensachées soit revêtues d'un voile de verre empêchant le défilage.

Les fibres minérales de tous les matériaux fibreux mis en œuvre devront justifier des tests de non cancérogénicité (taille et bio solubilité des fibres) prévus par la Directive Européenne 97/69/CE du 5/12/97 (transposée en droit français le 28/8/98).

Les déchets seront évacués et triés dans les bennes prévues à cet effet.

L'entreprise devra soumettre à l'avance les fiches de données de sécurité des produits qu'elle compte utiliser, quand ces fiches existent (exemples: produits d'étanchéité, colles, etc.), ainsi que les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES).

Ces fiches donnent une indication sur les caractéristiques environnementales des produits.

2 SPÉCIFICATIONS ET PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

2.1 Cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre :

2.1.1 Cahier des clauses techniques DTU :

Les ouvrages en plaques de parement en plâtre devront répondre au DTU. Les autres types de cloisons et habillages devront répondre à l'Avis Technique qui leur est propre ainsi qu'aux prescriptions, dans le cas où elles sont plus contraignantes du DTU.

2.1.2 Étendue des prestations à la charge du présent lot :

Les travaux de cloisons et habillages en plaques de parement en plâtre comprendront les prestations énumérées au DTU, notamment l'incorporation des fourreaux électriques et le percement pour mise en place des boîtiers électriques et courants faibles dans les cloisons et doublages et la pose des huisseries, trappes et poteaux de tête de cloisons fournis par le lot Menuiseries intérieures, la fourniture et incorporation de renforts pour tous les éléments suspendus aux cloisons et doublages.

2.2 Faux plafonds en éléments préfabriqués

2.2.1 Généralités :

Les travaux seront soumis aux conditions et prescriptions des DTU. Ces travaux comprendront implicitement tous ouvrages principaux et accessoires nécessaires quels qu'ils soient, tant en ce qui concerne les ossatures, suspentes, fixations, etc., que les plafonds proprement dits, et les ouvrages de finition.

L'ensemble des travaux devra d'autre part être réalisé d'une façon absolument conforme aux prescriptions de mise en œuvre du fabricant du type de plafond considéré.

2.2.2 Supports des plafonds :

Il appartiendra à l'entrepreneur du présent corps d'état de se mettre en rapport en temps voulu avec le ou les entrepreneurs chargés de l'exécution des ouvrages constituant les supports des plafonds, afin de leur donner toutes indications utiles avec tous dessins cotés à l'appui, pour ce qui est des percements, douilles, fers ou crochets en attente, rails de fixation, etc., à prévoir dans ces supports.

2.3 Prescriptions communes

2.3.1 Coordination avant et pendant les travaux :

Au cours de la période de préparation, l'entrepreneur du présent lot devra remettre à l'entreprise de Gros-œuvre par le canal du Maître d'Œuvre, toutes indications relatives à l'état de livraison, à la préparation, etc., des supports destinés aux travaux du présent lot et remettre aux autres entreprises intéressées, toujours par le canal du Maître d'Œuvre, tous les renseignements et éléments nécessaires pour guider les dites entreprises dans la préparation ou l'exécution des ouvrages pouvant avoir une influence sur l'exécution des travaux du présent lot,

2.3.2 Généralités gaines techniques :

La fixation des canalisations sur des cloisons de masse surfacique $ms \leq 200 \text{ kg/m}^2$ est interdite. A défaut de paroi de masse surfacique suffisante, prévoir un système de fixation adapté.

2.3.3 Protections et nettoyages :

L'entrepreneur du présent lot devra prendre toutes dispositions pour protéger lors de l'exécution de ses travaux, tous les ouvrages pouvant être tachés par le plâtre ou la colle. Dès finition des travaux, les locaux dans lesquels le présent lot aura exécuté des travaux ainsi que ceux salis durant leur traversée seront immédiatement nettoyés, les sols seront grattés et soigneusement nettoyés de tous déchets pouvant nuire à une parfaite adhérence des revêtements de sols prévus.

Tous les déchets de plâtre et autres décombres en provenance des travaux seront sortis du bâtiment.

2.5 Plans, procédures et études d'exécution

2.5.1 Réception des supports :

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur devra réceptionner les et il vérifiera particulièrement que :

- les surfaces soient parfaitement planes et exemptées de défauts tels que: flaches, saillies, cavités, dépôts, etc. ;
- les dimension pour réaliser ses ouvrages soient respectées.

Après réception, l'entrepreneur fera son affaire de toutes différences pouvant subsister que ce soit dans le cadre des tolérances ou hors de ce cadre.

2.5.2 Vérification des documents :

L'entrepreneur devra vérifier en temps voulu et avec soin toutes les cotes et s'assurer de leurs concordances sur les différents plans. Dans le cas de doute, il en référera immédiatement au Maître d'Œuvre, faute de quoi, il sera tenue responsable des erreurs qui pourraient se produire et des conséquences de toute nature qu'elles entraîneraient.

Il en sera de même dans le cas où ces plans seraient en contradiction avec les normes et règlements en vigueur, l'entrepreneur reconnaissant expressément avoir examiné l'ensemble du dossier avec soin dans ce sens.

2.5.3 Traçages :

Avant tout démarrage des travaux, l'entrepreneur devra réaliser les traçages nécessaires permettant de situer d'une manière définitive l'implantation de ses ouvrages.

2.5.4 Obligations diverses :

L'entrepreneur étant responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception des travaux, il devra envisager toutes les protections nécessaires. Ces protections devront permettre d'éviter toutes dégradations et toutes salissures des ouvrages posés; il prendra donc toutes les dispositions nécessaires pour assurer leur protection d'une manière efficace et durable.

L'entrepreneur devra le remplacement d'éléments refusés non conformes aux prescriptions techniques, ou la dépose, modifications et repose d'ouvrages refusés, même au stade de la réception.

2.5.5 Sécurité incendie :

Toutes les normes, réglementations et règles de calcul seront appliquées sans restriction en regard de la réglementation pour le type de bâtiment et les types d'affectation des locaux. Ceci étant un minimum.

Réaction au feu Les plaques de plâtre des cloisons et doublages devront être classé M1 dans tous les locaux sauf description particulière.

2.5.6 Étude thermique :

Tous les ouvrages seront conforme à la RT 2012 ou RE 2020.

2.5.7 Échantillons :

Avant tout début d'exécution, l'entrepreneur fournira au Maître d'Œuvre un échantillon des matériaux qu'il compte mettre en place en précisant pour chacun d'eux le fabricant et la référence.

Le Maître d'Œuvre pourra demander la réalisation d'éléments témoins de 2 m² minimum pour chaque type de plafond suspendu, l'entrepreneur en devra alors le montage, le démontage et l'évacuation des éléments utilisés dans le cadre de son prix forfaitaire et de ses délais contractuels.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES**1 Cloisons - Doublages - Faux plafonds****Foyer****1.1 Doublage thermique / Doublage thermique Hydrofuge**

Les doublages des murs seront réalisés en complexes d'une résistance thermique conforme à l'étude thermique et acoustique du BET.

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe isolant en périphérie du bâtiment du type Prégystyrène TH32 de chez LAFARGE ou techniquement équivalent, réalisé par une plaque de plâtre de 13mm sur un isolant en panneau en Pse Graphite avec pare vapeur intercalé si nécessaire (en « Placomarine » pour les parois devant recevoir une faïence et application de sous couche de protection à l'eau « Placotananche », au droit des bandes dans la hauteur de la faïence maximum).. Complexe de 100mm, soit une épaisseur totale de 120mm.

La documentation technique et le certificat ACERMI seront à transmettre en phase EXE pour validation.

La mise en œuvre sera assurée par collage avec mortier adhésif, finition des joints par bande + enduit ratissé en deux couches, compris traitement en plafond et angle sur refend, pour obtenir un parement soigné. Dans le cas où les doublages s'arrêtent au milieu d'un panneau en béton ou en maçonnerie, la tranche de l'isolant sera protégée par une bande de BA 10, y compris les baguettes d'angle et le calicot.

Finition des parements lisses prêts à peindre.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

1.2 Cloison 98/48 BA13 / Cloison Hydrofuge

Les cloisons seront du type « Placostil 100mm » de « Placoplâtre » et constituées de la façon suivante :

Ossature métallique « Placostil » constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e de 70 mm de largeur suivant recommandations du fabricant. Compris tous renforts d'ossature nécessaire.

Fixation en tête sous dalle haute béton armé.

Chaque parement sera constitué de 2 plaques de 13mm par faces (en « Placomarine » pour les parois devant recevoir une faïence et application de sous couche de protection à l'eau « Placotananche », au droit des bandes dans la hauteur de la faïence maximum).

Finition des parements comprenant ajustement, traitement des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant, pour obtenir une finition soignée.

Remplissage par panneaux de laine de verre semi-rigide de chez ISOVER ou techniquement équivalent, épaisseur 30 mm, renforcé d'un voile de verre avec pare vapeur, mise en place avec soin entre les montants des cloisons de distribution.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits « Placoplâtre »

Renforcement des angles saillants par interposition d'une cornière galvanisée.

Compris toutes sujétions de découpes, chutes, ajustage pour cloisons cintrées, raccord après passage des autres corps d'état et toutes particularités de mise en œuvre.

Pour les gaines techniques, l'entrepreneur incorporera les matelas de laine de roche autour des canalisations.

et recommandations du fabricant

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

1.3 Faux-plafond isolant

Faux plafond placophonique BA13 120/250 - F530.

- Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature composée de profilés en acier galvanisé avec semelle visible blanche.

- Une cornière de rive du même coloris assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons.

- Les performances d'absorption acoustique des panneaux, seront de : $\alpha_w = 0.90$

- Le plafond mis en œuvre aura le classement de réaction au feu Euroclasse A1/M1.

Son coefficient de réflexion lumineuse sera supérieur à 88%.

Incorporation d'une laine de roche de 300mm / TH 40 - R 7,5 = m2.K/W.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

Mairie**1.4 Doublage thermique / Doublage thermique Hydrofuge**

Les doublages des murs seront réalisés en complexes d'une résistance thermique conforme à l'étude thermique et acoustique du BET.

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe isolant en périphérie du bâtiment du type Prégystyrène TH32 de chez LAFARGE ou techniquement équivalent, réalisé par une plaque de plâtre de 13mm sur un isolant en panneau en Pse Graphite avec pare vapeur intercalé si nécessaire (en « Placomarine » pour les parois devant recevoir une faïence et application de sous couche de protection à l'eau « Placotananche », au droit des bandes dans la hauteur de la faïence maximum).. Complexe de 100mm, soit une épaisseur totale de 120mm.

La documentation technique et le certificat ACERMI seront à transmettre en phase EXE pour validation.

La mise en œuvre sera assurée par collage avec mortier adhésif, finition des joints par bande + enduit ratissé en deux couches, compris traitement en plafond et angle sur refend, pour obtenir un parement soigné. Dans le cas où les doublages s'arrêtent au milieu d'un panneau en béton ou en maçonnerie, la tranche de l'isolant sera protégée par une bande de BA 10, y compris les baguettes d'angle et le calicot.

Finition des parements lisses prêts à peindre.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

1.5 Cloison 98/48 BA13 / Cloison Hydrofuge

Les cloisons seront du type « Placostil 100mm » de « Placoplâtre » et constituées de la façon suivante :

Ossature métallique « Placostil » constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e de 70 mm de largeur suivant recommandations du fabricant. Compris tous renforts d'ossature nécessaire.

Fixation en tête sous dalle haute béton armé.

Chaque parement sera constitué de 2 plaques de 13mm par faces (en « Placomarine » pour les parois devant recevoir une faïence et application de sous couche de protection à l'eau « Placotanche », au droit des bandes dans la hauteur de la faïence maximum).
Finition des parements comprenant ajustement, traitement des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant, pour obtenir une finition soignée.

Remplissage par panneaux de laine de verre semi-rigide de chez ISOVER ou techniquement équivalent, épaisseur 30 mm, renforcé d'un voile de verre avec pare vapeur, mise en place avec soin entre les montants des cloisons de distribution.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits « Placoplâtre »

Renforcement des angles saillants par interposition d'une cornière galvanisée.

Compris toutes sujétions de découpes, chutes, ajustage pour cloisons cintrées, raccord après passage des autres corps d'état et toutes particularités de mise en œuvre.

Pour les gaines techniques, l'entrepreneur incorporera les matelas de laine de roche autour des canalisations.

et recommandations du fabricant

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

1.6 Faux-plafond isolant

Faux plafond placophonique BA13 120/250 - F530.

- Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature composée de profilés en acier galvanisé avec semelle visible blanche.

- Une cornière de rive du même coloris assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons.

- Les performances d'absorption acoustique des panneaux, seront de : $\alpha_w = 0.90$

- Le plafond mis en œuvre aura le classement de réaction au feu Euroclasse A1/M1.

Son coefficient de réflexion lumineuse sera supérieur à 88%.

Incorporation d'une laine de roche de 300mm / TH 40 - R 7,5 = m2.K/W.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

Maison C155**1.7 Doublage thermique / Doublage thermique Hydrofuge**

Les doublages des murs seront réalisés en complexes d'une résistance thermique conforme à l'étude thermique et acoustique du BET.

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe isolant en périphérie du bâtiment du type Prégystyrène TH32 de chez LAFARGE ou techniquement équivalent, réalisé par une plaque de plâtre de 13mm sur un isolant en panneau en Pse Graphite avec pare vapeur intercalé si nécessaire (en « Placomarine » pour les parois devant recevoir une faïence et application de sous couche de protection à l'eau « Placotanche », au droit des bandes dans la hauteur de la faïence maximum).. Complexe de 100mm, soit une épaisseur totale de 120mm.

La documentation technique et le certificat ACERMI seront à transmettre en phase EXE pour validation.

La mise en œuvre sera assuré par collage avec mortier adhésif, finition des joints par bande + enduit ratissé en deux couches, compris traitement en plafond et angle sur refend, pour obtenir un parement soigné. Dans le cas où les doublages s'arrêtent au milieu d'un panneau en béton ou en maçonnerie, la tranche de l'isolant sera protégée par une bande de BA 10, y compris les baguettes d'angle et le calicot.

Finition des parements lisses prêts à peindre.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

1.8 Cloison 100/70 BA13 / Cloison Hydrofuge

Les cloisons seront du type « Placostil 100mm » de « Placoplâtre » et constituées de la façon suivante :

Ossature métallique « Placostil » constituée de rails et de montants en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e de 70 mm de largeur suivant recommandations du fabricant. Compris tous renforts d'ossature nécessaire.

Fixation en tête sous dalle haute béton armé.

Chaque parement sera constitué de 2 plaques de 13mm par faces (en « Placomarine » pour les parois devant recevoir une faïence et application de sous couche de protection à l'eau « Placotanche », au droit des bandes dans la hauteur de la faïence maximum).
Finition des parements comprenant ajustement, traitement des joints, angles et têtes de vis selon les prescriptions du fabricant, pour obtenir une finition soignée.

Remplissage par panneaux de laine de verre semi-rigide de chez ISOVER ou techniquement équivalent, épaisseur 30 mm, renforcé d'un voile de verre avec pare vapeur, mise en place avec soin entre les montants des cloisons de distribution.

Les joints seront traités selon la technique et avec les produits « Placoplâtre »

Renforcement des angles saillants par interposition d'une cornière galvanisée.

Compris toutes sujétions de découpes, chutes, ajustage pour cloisons cintrées, raccord après passage des autres corps d'état et toutes particularités de mise en œuvre.

Pour les gaines techniques, l'entrepreneur incorporera les matelas de laine de roche autour des canalisations.

et recommandations du fabricant

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

1.9 Faux-plafond isolant

Faux plafond placophonique BA13 120/250 - F530.

- Le plafond sera mis en œuvre sur une ossature composée de profilés en acier galvanisé avec semelle visible blanche.
- Une cornière de rive du même coloris assurera la finition périphérique au droit des murs et des cloisons.
- Les performances d'absorption acoustique des panneaux, seront de : $\alpha_w = 0.90$
- Le plafond mis en œuvre aura le classement de réaction au feu Euroclasse A1/M1.

Son coefficient de réflexion lumineuse sera supérieur à 88%.

Incorporation d'une laine de roche de 300mm / TH 40 - R 7,5 = m².K/W.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

2 Travaux Divers**Foyer****2.1 Pose des Bâti de porte**

Pose des bâtis de portes et des cadres des portes Intérieures fourni par le lot Menuiseries Extérieures et Intérieures.

Pose des bâtis de portes et des cadres des placards de rangements fourni par le lot Menuiseries Extérieures et Intérieures.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

2.2 Habillage des Bâti support des WC

Habillage des gaines des réseaux EU/EV et de Ventilation.

Habillage du bâti support des WC.

Incorporation de laine de roche pour isolation phonique.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

2.3 Pose du coffret EDF

Pose du coffret Tableau Électrique EDF normalisé fourni par le Lot Électricité / CF / CF.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

Mairie**2.4 Pose des Bâti de porte**

Pose des bâtis de portes et des cadres des portes Intérieures fourni par le lot Menuiseries Extérieures et Intérieures.

Pose des bâtis de portes et des cadres des placards de rangements fourni par le lot Menuiseries Extérieures et Intérieures.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

2.5 Habillage des Bâti support des WC

Habillage des gaines des réseaux EU/EV et de Ventilation.

Habillage du bâti support des WC.

Incorporation de laine de roche pour isolation phonique.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

2.6 Pose du coffret EDF

Pose du coffret Tableau Électrique EDF normalisé fourni par le Lot Électricité / CF / CF.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

Maison C155**2.7 Pose des Bâti de porte**

Pose des bâtis de portes et des cadres des portes Intérieures fourni par le lot Menuiseries Extérieures et Intérieures.

Pose des bâtis de portes et des cadres des placards de rangements fourni par le lot Menuiseries Extérieures et Intérieures.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

2.8 Pose des Châssis à galandage

Pose des ensembles pour châssis à galandage fourni par le lot Menuiseries Extérieures et Intérieures.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

2.9 Habillage des Bâti support des WC

Habillage des gaines des réseaux EU/EV et de Ventilation.

Habillage du bâti support des WC.

Incorporation de laine de roche pour isolation phonique.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

2.10 Pose du coffret EDF

Pose du coffret Tableau Électrique EDF normalisé fourni par le Lot Électricité / CF / CF.

Réglementation de référence : DTU, Avis Techniques et recommandations du fabricant

Position: Suivant plans

4 Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE)

Les Entrepreneurs de tous les lots devront fournir les plans d'exécutions de leurs ouvrages qu'ils soumettront pour approbation au Maître d'Œuvre et au bureau de contrôle. A la fin du chantier, ils établiront les plans de récolement de tous les ouvrages exécutés et les remettront impérativement au Maître d'Œuvre une semaine avant la réception des travaux.

Ce dossier comprend l'ensemble du dossier d'exécution avec plan de récolement de l'entrepreneur : PEO, PAC, notes de calcul, schémas généraux et de détails, schémas fonctionnels, schémas électriques, etc... L'ensemble de ces documents porte de manière explicite la mention « Document conforme à l'exécution » dans le cartouche.

Toutes ces pièces devront être remises une semaine avant la date prévue pour la réception des travaux.

Le dossier des matériaux et essais en **langue française**, comprenant :

- ☒ Les fiches techniques des matériaux et matériels,
- ☒ Leurs PV de toute nature (classements au feu, PV CF, certificats matière, etc...),
- ☒ Les procédures d'agrément particulières (ATEX, BBC Effinergies,...),
- ☒ Les certificats d'essais réglementaires éventuels (Coprec, Consuel, analyse d'eau, etc...),
- ☒ Les certificats de qualité de mise en œuvre éventuels,
- ☒ Les fiches d'essais internes ou externes de toute nature, fiches d'autocontrôles,
- ☒ La synthèse d'étude thermique

5 Cadre du DPGF

Les entreprises devront répondre à l'appel d'offres en suivant l'ordre établi du cadre de bordereau, même s'il est fait en application de saisie informatisée. Les rajouts des articles et sous articles seront insérés aux ouvrages correspondants.

Toute variante sera annexée, en complément des documents de base, et devra être présenté avec le même cadre de bordereau, en reprenant les mêmes articles.

A , Le 2022

Mention manuscrite

"Lu et approuvé"

Signature et cachet de l'entrepreneur

Cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

LOT N° 3 - Cloisons - Doublages - Faux plafonds						
	Désignation des ouvrages	U	Q MOE	Q Entrep.	PRIX Unit.	TOTAL H.T
1	Cloisons - Doublages - Faux plafonds					
	Foyer					
1.1	Doublage périphérique BA13 mm + 100 d'isolant TH32	m2	74			
1.2	Cloisons 98/48mm + Laine de Roche	m2	11,5			
1.3	Faux plafonds BA 13 et laine de roche 300mm	m2	20			
	Mairie					
1.4	Doublage périphérique BA13 mm + 100 d'isolant TH32	m2	120			
1.5	Cloisons 98/48mm + Laine de Roche	m2	25			
1.6	Faux plafonds BA 13 et laine de roche 300mm	m2	55			
	Maison C155					
1.7	Doublage périphérique BA13 mm + 100 d'isolant TH32	m2	150			
1.8	Cloisons 100/70mm + Laine de Roche	m2	48			
1.9	Faux plafonds BA 13 et laine de roche 300mm	m2	35			
2	Travaux Divers					
	Foyer					
2.1	Pose de portes intérieures	Ens.	1			
2.2	Habillage WC	Ens.	1			
2.3	Coffret EDF	Ens.	1			
	Mairie					
2.4	Pose de portes intérieures	Ens.	4			
2.5	Habillage WC	Ens.	1			
2.6	Coffret EDF	Ens.	1			
	Maison C155					
2.7	Pose de portes intérieures	Ens.	1			
2.8	Pose de châssis à galandage	Ens.	1			
2.9	Habillage WC	Ens.	1			
2.10	Coffret EDF	Ens.	1			
TOTAL H.T LOT N° 3 :						
T.V.A 10 % :						
TOTAL T.T.C LOT N° 3 :						
<p>Les Quantités sont données à titre indicatif. Les quantités doivent impérativement être calculées et vérifiées par l'Entreprise sous sa seule responsabilité. L'entreprise s'engage sur un marché à montant global et forfaitaire.</p>						
Fait à CORTE, Le 2023						
Vu, Vérifié et accepté.			Bon pour Accord			
L'Entrepreneur			Le Maître d'Ouvrage			